



invalidité du permis de conduire

Par **Melle George**, le **24/06/2011** à **14:38**

Bonjour,

Il y a plusieurs mois de cela j'ai reçu avec un retard de 2 ans, 2 avis de contraventions qui s'étaient perdues suite à mon déménagement. Il se trouve que pour ces 2 infractions au code de la route (excès de vitesse), je n'étais pas le conducteur du véhicule. J'ai signalé à la prefecture de mon département cet état de fait, l'amende à ainsi été envoyé à ma belle mère, conductrice du véhicule au moment de l'infraction.

Aujourd'hui, je viens de recevoir un avis d'invalidité de mon permis de conduire, m'indiquant que le solde de mes points était nul, or le détail du décompte inclu les 2 infractions, valant 1 point chacune, dont je ne suis pas responsable. Existe-t-il un recours?